DLP 18-5-84365279

Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Bulletin N°12
17 Mai 1984

VIGNE

MILDIOU - EN TOUTES ZONES, RECHERCHEZ LES FOYERS PRIMAIRES .
PREMIERES TACHES OBSERVEES DANS LE VAR (St-Tropez) .

Les pluviométries enregistrées sur l'ensemble de la région le mardi 15 Mai (20 à 30 mm en moyenne) ont pu être favorables à la germination des oeufs d'hiver et à la réalisation des contaminations primaires, d'autant plus que les prévisions météorologiques laissent penser à d'autres précipitations pour les jours à venir .

Les températures moyennes sont relativement basses pour la saison (12 à 13°) .Si elles n'augmentent pas,les foyers primaires ne seront à rechercher en toutes zones, qu'à la fin de la semaine prochaine .

CONCOURS MILDIOU

RECHERCHEZ LES FOYERS PRIMAIRES
PREVENEZ-NOUS
reportez-vous au bulletin N°11 du 10 Mai 1984

Dans le Var, les premiers foyers ont été découverts le 12 Mai dans la région de St-Tropez, suite aux précipitations des 2 et 3 Mai .Dans toute cette zone côtière, la protection *Mildiou* doit commencer dès à présent .

OIDIUM - DES DRAPEAUX SONT VISIBLES .

L'*Oïdium* est parfois présent dans des parcelles de Carignan .Intervenez alors tous les 14 jours en respectant les doses homologuées (en particulier, 12,5 kg de spécialité commerciale pour les soufres mouillables à 80 %) .

PYRALE - RAPPEL BULLETIN ANTERIEUR .

Le traitement doit être réalisé sur chenilles de 3 à 5 mm de long. Ce stade est atteint en toutes zones .Les produits utilisables (en grammes de M.A./hl) :

acéphate	75	(ORTHENE)	méthomyl	50	(LANNATE 20 L)
cyperméthrine	5	(RIPCORD,KAFIL,CYMBUSH)	parathion méthyl	60	(nombreuses spécialités)
deltaméthrine	0,75	(DECIS)	perméthrine	7,5	(PERTHRINE, AMBUSH)
dichlorvos	125	(nombreuses spécialités)	quinalphos	48,5	(EKALUX)
fenvalérate	10	(SUMICIDIN)	thiodicarbe	45	(LARVIN)
méthamidophos	60	(TAMARON, ORTHOTOX)	trichlorfon	160	(DIPTEREX)

et association :

fénitrothion + trichlorfon, parathion méthyl + dicofol, méthomyl + fénizon .

Pour les régions plus tardives (St-Maximin) attendre après le 20 Mai .

PROTECTION DU VIGNOBLE APRES LA GRELE -

Le temps instable peutfaire craindre des chutes de grêle dans certaines zones .En cas de dégâts, nous rappelons qu'il est conseillé d'intervenir le plus rapidement possible, et au plus tard 24 h. après une chute de grêle, avec un des produits suivants :

- captane : 500 g M.A./hl .
- folpel : 300 g M.A./hl .

P 286

..../....

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

ARBORICULTURE

TOUTES ESPECES

Il est rappelé que 20 mm d'une pluie forte ou continue ou 25 mm de pluies fines ou cumulées enlèvent toute efficacité à un traitement .On le renouvellera donc si la protection s'avère encore nécessaire .

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER -

La première contamination importante et pratiquement généralisée a pu se produire en vergers de basse et moyenne altitude, lors des pluies des 14-15 Mai .

Si la protection était suffisante, on la renouvellera avant la prochaine pluie ou si la période pluvieuse se prolonge (plus de 20 à 25 mm) on interviendra si possible au maximum 3 à 4 jours après le début de la pluie contaminatrice et quel que soit le temps .

Si la protection était insuffisante : traitement de plus de 6 jours ou récemment lessivé (pluies de 20 à 25 mm ou plus) .

Dans ce cas un traitement stop ou curatif devra être utilisé au maximum 4 jours après le début de la pluie contaminatrice en utilisant un produit à base de bitertanol (Baycor 25) ou fénarimol (Rubigan) sur pommiers (voir bulletin du 22 Mars) .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES -

Si l'on utilise un produit classique (larvicide) on interviendra dans les régions les plus précoces jusqu'à 200 m d'altitude à partir du 21 Mai et à 300-400 m d'altitude à partir de la fin du mois . Au-dessus attendre un avis ultérieur .

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MOUCHE DE LA CERISE -

On protégera uniquement les cerises devant être récoltées après le 28 Mai .

. Si l'on emploie la deltaméthrine (Décis) efficace seulement sur les adultes (mouches), on traitera à partir du 20 dans les régions de basse altitude jusqu'à 100 m et partir du 23 Mai entre 100 et 250 m d'altitude .

. Si l'on emploie l'une des autres matières actives (larvicides), on interviendra à partir du 28 Mai dans les régions précoces ci-dessus et 3 à 4 jours après entre 100 et 250 m d'altitude .Pour ces produits respecter strictement le délai d'emploi avant récolte .

MONILIA DU CERISIER -

Renouveler la protection en fonction des pluies et de la date de récolte .Choisir de préférence un produit risquant le moins de marquer les fruits proches de la maturité (ex. : Saprol) .

Eviter de traiter dans les 7 jours précédant la récolte .

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

DORYPHORE -

Les premiers adultes font leur apparition. Surveiller les dégâts possibles sur jeunes plants de tomate et d'aubergine, intervenir si nécessaire .

Sur pomme de terre, la lutte est obligatoire, on effectuera un premier traitement lorsque les jeunes larves atteindront la taille d'un grain de blé .Parmi les produits utilisables citons :

Matières actives	Dose	Produit commercial
azinphos	40 g M.A./hl	Gusathion
carbaryl	75 g M.A./hl	Sevin
chlorfenvinphos	25 g M.A./hl	Birlane
cyperméthrine	4 g M.A./hl	Cymbush, Kafil, Ripcord
deltaméthrine	0,75 g M.A./hl	Décis
fenvalérate	5 g M.A./hl	Sumicidin
méthidathion	30 g M.A./hl	Ultracide

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol s'intensifie .Renouveler le traitement conseillé dans notre dernier bulletin (cf. bulletin N°11) .

..../....